



Aux propriétaires de logements situés sur
la commune d'Anniviers

Taxes communales 2021

Madame, Monsieur,

Nous profitons de l'envoi de la/les facture/s des taxes communales 2021 que vous trouverez en annexe pour vous transmettre quelques informations.

Malgré les différentes restrictions liées à la crise sanitaire, le Conseil municipal a été heureux de constater l'affluence touristique qu'il y a eu l'hiver dernier dans notre Commune. Un grand nombre de commerces ont cependant enregistré un net recul de leurs activités, en particulier les métiers de l'accueil qui ont été fortement impactés par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. En effet, ces établissements se sont vus contraints de fermer durant toute la saison hivernale, période durant laquelle la majorité du chiffre d'affaires est réalisé.

Soucieux de dynamiser l'économie locale durant la prochaine période estivale et conscient de l'importance des métiers précités pour une commune touristique, le Conseil municipal a décidé de soutenir les cafés, les bars et les restaurants en offrant des bons de CHF 25 aux propriétaires de logements. Ces bons sont valables, dès leur réception jusqu'au 31 octobre 2021, pour un montant de dépense minimale de CHF 50. Ils pourront être utilisés dans les différents établissements mentionnés dans la liste que vous trouverez sous www.anniviers.org/bon.

Les bons sont attribués aux destinataires de la présente correspondance de la manière suivante :

- Résidence/s principale/s : 2 bons.
- Résidence/s secondaire/s :
 - o 2 bons par logement pour les personnes qui sont l'unique propriétaire d'un bien immobilier.
 - o 1 bon par logement pour les personnes dont le bien est détenu par plusieurs propriétaires.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Anniviers, juillet 2021

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANNIVIERS

Annexes mentionnées

Dieser ins Deutsche übersetzte Brief ist auf der Webseite der Gemeinde Anniviers zu finden: www.anniviers.org.
You can find this letter in English on the Commune website www.anniviers.org.